



Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 28 janvier 2025

À 20 h 32, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. LABADIE Hervé - Mme Dominique VETIER - Mme Valérie COLIN – M. SERRE Jean-Louis

Pouvoirs : Mme Nicole LOISEUR donne pouvoir à M. AGRESTI Jean-Pierre

Absents excusés : Mme Nicole LOISEUR, Mme Julia SEKELLY, M. BATOUX Gérard, M. JACQUET Christian

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Il est proposé au Conseil d'approuver le PV du Conseil municipal du 21 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil municipal du samedi 21 décembre 2024.

2. Dissolution de l'Association Syndicale Autorisée du Serre Izard

Mme la maire explique la réception d'un courrier de la part de la préfecture nous indiquant que l'Association Syndicale Autorisée du Serre Izard est depuis plusieurs années en sommeil et peut donc faire l'objet d'une dissolution sur ordre de la préfecture. Monsieur Bernard Clavel a été consulté pour savoir s'il était au clair avec cette demande, il a confirmé son souhait de dissoudre cette association. La commune doit délibérer pour accepter l'actif de cette association : pour une valeur brute de 38 683,13€. Les ouvrages, eux, seront transmis au SYMBHI. Monsieur Agresti s'interroge sur le devenir du droit de la prise d'eau, l'ouvrage et souhaiterait que plus de précisions soient apportées aux membres du conseil avant de délibérer. Mme la maire demande donc à l'ensemble des membres présents s'ils souhaitent reporter cette décision, à l'unanimité le point n°2 est annulé et sera présenté lors d'une prochaine séance.

3. Affectation des résultats de clôture du budget de transport : correction du montant

Il convient de corriger la dernière délibération d'affectation et de clôture des résultats du budget de transport sur le budget principal, car une erreur de montant a été inscrite dans l'ancienne délibération : le détail ci-dessous :

- Compte administratif « Établissement Transport 2023 » :
 - Dépenses de fonctionnement 7 984.61 €
 - Recettes de Fonctionnement 8 248.50 €
 - Résultat de fonctionnement 2023 263.89 €
 - Excédent de fonctionnement antérieur 15 364.99 €
 - Résultat cumulé de fonctionnement définitif au 31/12/2023 15.628.88 €
- Rappel du déficit d'investissement constaté au 31/12/2023 du budget Transport :
 - Dépenses Investissement 0.00 €
 - Recettes investissement 3 388.39 €
 - Excédent antérieur d'investissement 14 056,00 €
 - Excédent définitif d'investissement de clôture 17 444.39 €

Madame le Maire propose d'intégrer l'excédent définitif de fonctionnement du budget Transport 2023 à l'article 1068 des recettes d'investissement du budget principal 2024 pour la somme de 15.628,88 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide l'affectation du résultat au Budget général 2024 article 1068 des recettes d'investissement :
381.645,01 € + 15.628,88 € = 397.273,89 €
- Indique que l'excédent de clôture d'investissement d'un montant de 17.444,39 € sera repris dans l'excédent d'investissement de clôture 2024 du budget principal.

- Est validée la délibération modificative n°5 du budget principal en cohérence avec cette décision.
- 4. Subvention fonds de concours spécifique existant, sous la référence I-2-00498 "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles" pour aider à la reconstruction de Mayotte.
Après la catastrophe qui a touché récemment Mayotte, Madame la maire propose une subvention pour aider à la reconstruction sur place au travers du fonds spécifique de concours prévu par l'État. Il est proposé à la suite du dernier bureau municipal de proposer une aide de 500€, équivalent d'un euro par habitant. Mme la maire soumet aux membres du conseil cette proposition : à l'unanimité, il est décidé de verser une aide à hauteur de 500€ qui seront inscrits au budget 2025 pour la reconstruction des infrastructures et habitations de Mayotte.
- 5. Ajout à la délibération d'occupation du domaine public l'implantation d'un chapiteau par l'association Zest

L'Association Zest a sollicité la municipalité pour occuper l'espace public afin d'installer son chapiteau de fin mars à fin mai pour accueillir des résidences d'artistes. À la suite des problèmes rencontrés dans la salle Pierre Arnaud et l'obligation pour la commune de la fermer, des discussions se sont engagées avec l'association Zest pour permettre l'utilisation du chapiteau notamment pour la représentation annuelle de l'association Châtel s'amuse début avril ainsi que le premier festival du yoga du rire prévu en mai. Il va donc être établi une convention entre l'association Zest et la municipalité pour l'utilisation de ce chapiteau sur ces deux événements. Concernant l'implantation du chapiteau, il convient de modifier la délibération d'occupation du domaine public pour ajouter cette désignation et le tarif. Il est proposé un prix forfaitaire de 3€ par semaine d'installation. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'occupation du domaine public d'un chapiteau est ajoutée au tableau de la délibération.

- 6. Création d'un emploi permanent de responsable des services techniques : agent de maîtrise principal
Un nouveau responsable des services techniques a été recruté et a commencé dans la collectivité le 2 janvier 2025. L'agent recruté est en détachement des services de l'État pour un an, il convient donc de le recruter sur le même grade. Or les grilles indiciaires de l'État et de la Fonction Publique Territoriale ne sont pas identiques. Après avoir consulté le Centre de Gestion de l'Isère, il a pu être déterminé que le grade sur lequel l'agent devait être mis est agent de maîtrise principal. Il faut créer ce poste au sein de la collectivité, car il n'existait pas antérieurement. Cette décision aura un effet rétroactif à la date d'entrée dans la collectivité de l'agent. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'autorisation est accordée pour créer le poste d'agent de maîtrise principal.

Questions diverses :

- À la suite de l'embauche d'un nouveau responsable des services techniques Samuel Vial, au départ de Benoît Labadie et à l'arrêt du second agent technique dans le même temps, il paraît nécessaire de recruter un agent afin de renforcer le service. Une offre d'emploi va donc être publiée avant la fin de semaine pour recruter un adjoint technique polyvalent pour un recrutement d'ici 2 à 5 mois suivant les modalités.
- Ce jour les services du Conseil Départemental nous ont fait parvenir l'information d'un glissement de terrain de la route départementale du petit Bois. La structure de la route est gravement atteinte, un expert va être mandaté et, nous l'espérons, des travaux dans la foulée. Dans l'attente des interventions nécessaires à la réouverture cette route est fermée pour une durée indéterminée et une déviation par Saint-Jean-d'Hérans est mise en place.
- Madame le maire explique avoir sollicité l'accompagnement du CAUE et de l'AGEDEN pour aider à la remise aux normes des bâtiments d'habitations communaux dont les étiquettes énergétiques ont été classées en G. Trois bâtiments d'habitation sont concernés : le logement du temple vide actuellement, le bâtiment de l'ancienne école de Saint-Sébastien (les occupants vont être relogés), et le logement au-dessus de l'ancienne mairie de Saint-Sébastien occupé. Un premier diagnostic a été fait par SOLIHA et donne un ordre d'idée sur les travaux à entreprendre pour chaque logement et une enveloppe du coût des travaux approximatifs. Cet accompagnement va permettre la rédaction du cahier des charges pour recruter un bureau d'études qui aura la charge de planifier, organiser, chiffrer et suivre les travaux de ce premier logement au-dessus de l'ancienne mairie afin de rentrer dans les critères obligatoires à la location, soit une étiquette attendue en D ou E.

- Monsieur Charles Deletroz, qui est pour le moment locataire dans une partie du rez-de-chaussée du bâtiment dénommé ONF dans la commune, a demandé une rencontre avec Madame la maire pour lui faire part de son souhait d'acheter le local. Cela montre le souhait d'investissement sur la commune pour pérenniser leur activité de kinésithérapeute. La demande sera étudiée lors des prochains bureaux municipaux et proposé en Conseil municipal pour finaliser cette proposition. Monsieur Jean-Pierre Agresti indique qu'il faudra être très vigilant sur la construction d'une convention de copropriété avec les servitudes nécessaires pour l'entretien et le fonctionnement du bâtiment qui restera partagé. Il est posé la question du retour sur le potentiel dentiste qui avait approché l'idée de s'installer dans le même cabinet, celui-ci n'a pas donné suite à la prise de contact.
- Transfert de la compétence de l'éclairage public à Territoire Énergie 38 : retour un peu mitigé, les élus souhaitent faire une réunion de bilan pour parler notamment de la réactivité qui n'est pas suffisamment bonne.
- Madame la maire explique avoir reçu un courrier des sénateurs concernant la loi ZAN et la nouvelle proposition d'une loi TRACE qui indique une réunion à destination des élus pour expliquer ce nouveau projet de loi.
- Mme Valérie Colin explique que le Projet Éducatif Du Territoire va être réactualisé et celui-ci sera fait en concertation avec les jeunes du village. Une rencontre va leur être proposée au restaurant au Châtel un vendredi soir pour étudier avec eux les propositions d'actions et de leurs besoins. Une inauguration des paniers de basket va aussi avoir lieu en juin 2025, barbecue et animation coorganisés avec le comité des fêtes, les fonds récoltés serviront à une activité dédiée aux jeunes du village.
- Mme Florence Blanchet explique qu'il va y avoir un week-end dédié aux droits de la femme le 7 et 8 mars en réseau avec la commune de Mens. Un spectacle aura lieu le vendredi soir à Mens, et le samedi une exposition ainsi qu'une conférence sera donnée sur la commune (à la Marmottière). Le programme détaillé parviendra prochainement.
- M. Jean-Pierre Agresti s'interroge concernant le dernier courrier de FREE reçu ces derniers jours. Mme la maire explique qu'ils sont rentrés dans le processus de concertations avec les autres opérateurs New Deal. Nous aurons des informations par le conseil départemental dès l'avancée du dossier.
- M. Jean-Pierre Agresti rappelle son projet de mobilier en bois pour le théâtre de verdure et explique avoir rencontré un des scieurs contactés parmi les trois qui va être en mesure de faire une proposition de prix pour couper les billons en attentes dans la parcelle du lagunage.
- Coupe d'affouage 2025, l'entreprise Champollion a établi un devis sur demande de l'agent ONF pour la coupe de 50 feuillus sur deux parcelles en forêt communal ce qui permettra la mise en place dans l'année d'une vente aux habitants par tirage au sort.

Mme la Maire clôt la séance à 21 h 48.



